## Secrétariat du Grand Conseil

**QUE 980** 

Question présentée par le député : M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 27 février 2019

## Question écrite urgente

Prisons surpeuplées : peines pécuniaires responsables ?

Depuis la révision du code pénal de 2007, les juges ne prononcent plus de courtes peines de prison allant jusqu'à six mois. Celles-ci ont été remplacées par des peines en argent, les fameux jours-amende. Ces jours-amende correspondent à une peine pécuniaire ferme qui est, en cas de défaut de paiement, convertie en peine privative de liberté ou de travail d'intérêt général. Un jour-amende correspond à un jour de peine privative de liberté. Aujourd'hui, à culpabilité égale, une personne fortunée et une personne en situation de précarité seront condamnées à un nombre de jours égaux, mais pour des montants différents. Pour ce faire, l'autorité procède à la détermination du revenu journalier moyen net en prenant en compte le revenu, la fortune et les charges dont notamment les contributions sociales, les charges liées à l'entretien de la famille, le loyer, les impôts, etc. Il semble que les prisons genevoises soient surpeuplées : au sein de celles-ci, on trouve des citoyen.ne.s qui n'ont pu payer leurs jours-amende et finissent derrière les barreaux. Par exemple, des personnes amendées pour mendicité, pour des amendes de bus non payées ou pour des infractions au code de la route se retrouvent à Champ-Dollon. Compte tenu de ce qui précède et du coût important pour la société de personnes sanctionnées de peines privatives de liberté en raison d'amendes non payées, je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer:

- Quel est le nombre de personnes à Genève qui ont vu des amendes non payées être converties en peines privatives de liberté en 2018, 2017 et 2016. Le phénomène est-il en augmentation ?
- Combien de jours de prison cela représente-t-il au total à Genève pour 2018, 2017 et 2016 ?

QUE 980 2/2

 Quel est le coût total de ces enfermements pour l'Etat en lien avec des amendes non payées pour 2018, 2017 et 2016?

- Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer quel est le revenu moyen des personnes emprisonnées pour amendes non payées en 2018, 2017 et 2016 ?
- Est-il exact de dire que sont davantage enfermées les personnes en situation de précarité que les personnes ayant davantage de ressources financières?
- En comparaison intercantonale, Genève enferme-t-il davantage que d'autres cantons? Où se situe-t-il?
- Les travaux d'intérêts généraux seraient une alternative à l'emprisonnement; quel est le nombre de personnes à Genève qui ont été condamnées à des TIG en 2018, 2017 et 2016. Le phénomène est-il en augmentation?
- Combien de jours de TIG cela représente-t-il au total à Genève pour 2018, 2017 et 2016 ?
- Quelle est la stratégie que développe le Conseil d'Etat pour éviter d'enfermer les citoyen.ne.s les plus démuni.e.s économiquement et prévenir le coût de ces enfermements pour amendes non payées à la collectivité?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.